Le cimetière de Rencurel, situé chemin des Pinets, est ouvert tous les jours de la semaine.

Les familles qui désirent obtenir une concession devront se présenter au secrétariat de la mairie aux heures ouvrées afin de remplir une demande de concession :

Mairie de Rencurel
615 rue de la mairie
38680 Rencurel

PIÈCES À FOURNIR

Justificatif de domicile (quittance de loyer ou de téléphone) de moins de 3 mois.
Livret de famille du défunt ou de ses parents.
Il est souhaitable, par la suite, de signaler tout changement d'adresse.

Les tarifs suivants s'appliquent pour une durée d'acquisition de 50 ans :

Concession nouvelle : 200 € le mètre linéaire
Renouvellement de concession : 140 € le mètre linéaire
Columbarium : 250 € la case
Le chèque est à établir à l'ordre du Trésor public.